



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2022**

➤ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	BP 2022
Attribution de compensation (compensation transfert fiscalité éco.)	12 388 770 €
Impositions directes	21 374 159 €
Droits de mutation	1 500 000 €
Autres produits de fiscalité	616 200 €
Dotation globale de fonctionnement	2 434 628 €
Compensations fiscales	356 550 €
Dotations, subventions, participations	1 296 300 €
Produits des services	1 336 000 €
Produits du domaine et remboursements	836 042 €
Fonds de compensation de la TVA (sur dépenses de fonctionnement)	90 000 €
Aide Etat Fonds de soutien	333 928 €
Total hors excédent	42 562 577 €
Excédent N-1	887 523 €
Recettes réelles de fonctionnement	43 450 100 €

	BP 2022
Charges de personnel (chapitre 012)	18 530 000 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, Caisse des écoles,...)	1 194 742 €
Subventions aux associations et vélos électriques	1 236 558 €
Fonds de compensation des charges de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	344 582 €
Autres dépenses de gestion	11 391 218 €
Dépenses directes liées au COVID-19 (achat de masques,...)	20 000 €
Total dépenses de gestion	32 717 100 €
Prélèvement FNGIR (réforme de la fiscalité locale de 2010)	3 640 000 €
Prélèvement FPIC (péréquation vers collectivités plus « pauvres »)	720 000 €
Total des prélèvements	4 360 000 €
Intérêts de la dette + ligne de trésorerie – Ville	890 000 €
Intérêts de la dette PPP (contrat de partenariat public privé)	403 000 €
Total des charges financières	1 293 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	38 370 100 €

➤ **Un recours limité à la fiscalité**

Pour l'année 2022, le Conseil Municipal a maintenu les taux d'imposition au même niveau qu'en 2021, soit :

- 26,75 % pour la taxe sur le foncier bâti (taux communal de 13% + taux départemental de 13,75%, « redescendu » au niveau communal) ;
- 22,46 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il n'y a pas de hausse d'impôt en 2022. Le niveau de fiscalité de la Ville de Thiais est très inférieur, tant à la moyenne nationale qu'à la moyenne des communes du Val-de-Marne.

➤ **Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion**

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de personnels de la commune s'établissent comme suit :

- 324 emplois permanents pourvus, par des agents titulaires ou contractuels (CDD ou CDI),
- 9 assistantes maternelles
- 6 apprentis.

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2022 s'élève à 18.530.000 €, soit 48,3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

➤ **Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement**

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 5.080.000 € et est composé :

- De l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2022, soit 4.192.576,59 €
- De l'excédent 2021 (887.523,41 €), repris dans le budget 2022 et affecté au financement des opérations d'équipement.

➤ **Présentation simplifiée des ressources et des dépenses - section d'investissement**

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	3 702 000 €	5 080 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	981 000 €	1 320 000 € FCTVA
Subvention BSPP	150 000 €	1 250 000 € Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	242 720 €	143 000 € Amendes de police
Pôle Petite enfance (achat lot et études)	1 350 000 €	0 € Subvention CAF (en attente)
Travaux de rénovation PODT	180 000 €	
Grands projets études	150 000 €	50 000 € Subvention Etat - aide construction
Travaux VRD ANRU Grands Champs	824 000 €	62 000 € Subventions CD 94 (en attente)
Opération SENIA - frais d'études passerelle et autres	550 000 €	300 000 € Opération passerelle subventions
Opérations d'équipement annuelles	3 675 280 €	3 600 000 € Emprunt 2022 (enveloppe max.)
TOTAL	11 805 000 €	11 805 000 €

➤ **Une dette maîtrisée**

	Situation au 1 ^{er} janvier 2022
Encours dette Ville	29 357 936 €
Encours dette PPP	10 086 296 €
Encours dette Ville + PPP	39 444 231 €
A déduire: aide Fonds de soutien	2 003 565 €
Encours au 1^{er} janvier 2021 pour ratio dette Ville	27 354 371 €
Encours au 1 ^{er} janvier 2021 pour ratio dette Ville + PPP	37 440 666 €

Le montant de la dette nouvelle (3.600.000 € au maximum) sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts en 2022 (3.702.000 €).

➤ **Ratios officiels du BP 2022 (pour 30.910 habitants)**

INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS		VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 241 €
2	Produit des impositions directes/population	691 €
2 bis	Produit des impositions directes/population	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 377 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	262 €
5	Encours de dette/population (ratio dette Ville - aide FDS)	885 €
6	DGF/population	79 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48,3%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,85%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19,04%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	64,3%